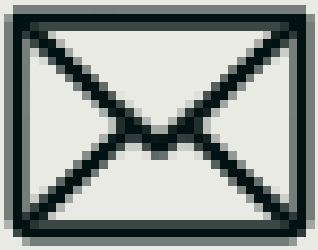
Portrait

Cécile Thépot-Olagne : du Droit civil au Droit canonique, l'expertise au service des étudiants

Cécile Thépot-Olagne a rejoint l'équipe enseignante de la Faculté de Droit canonique. Son parcours singulier est un véritable atout pour l'ICP : juriste de formation, spécialiste du droit civil, elle s'est progressivement tournée vers le droit canonique, qu'elle enseigne aujourd'hui avec un enthousiasme communicatif.



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts

La Faculté de Droit canonique, un rayonnement international
Depuis septembre 2024, Cécile Thépot-Olagne évolue au sein de la Faculté de Droit canonique, **une institution de renommée internationale dans l'enseignement et la recherche en Droit canonique**.

Voir le portrait de Benoît Laignelot
Étudiant en droit canonique et chancelier du Tribunal pénal canonique national

ICP



Un parcours d'excellence en droit civil

Cécile Thépot-Olagne débute son parcours universitaire à Strasbourg, où **elle suit des études de droit jusqu'au niveau doctoral** . Après une maîtrise en droit des affaires et un DEA, **elle consacre sa thèse à la prescription en matière civile**.

Recrutée à l'Université de Reims comme maître de conférences, elle y enseigne le Droit de l'entreprise pendant douze ans. **Elle oriente progressivement ses recherches vers le droit canonique**, et étudie le Droit canonique à l'Institut de Droit canonique de l'Université de Strasbourg, ainsi que la Théologie dans cette même université.

Une double vocation intellectuelle et spirituelle

Pourquoi une spécialiste du droit civil s'intéresse-t-elle au droit canonique ?

Pour Cécile Thépot-Olagne, cette démarche s'imposait naturellement : "*Pour un juriste, il est logique et intéressant de vouloir comprendre le droit d'une organisation qui existe depuis 2 000 ans"*. **Ce champ du savoir, encore peu exploré, offre une richesse intellectuelle et une profondeur de réflexion qui l'ont immédiatement captivée.**

Au fil de son immersion dans cette discipline, elle découvre non seulement une matière juridique passionnante, mais aussi **une manière d'appréhender le Droit sous un angle différent**, en lien avec la mission même de l'Église.

Transmettre le Droit canonique avec un regard de civiliste

En septembre 2024, elle rejoint la Faculté de Droit canonique de l'ICP, où elle entame un doctorat tout en poursuivant son activité d'enseignante. Forte de ses nombreuses années d'expérience dans l'enseignement du Droit, **elle applique à cette nouvelle discipline la même rigueur pédagogique, tout en tenant compte de sa spécificité**.

"Ce qui est essentiel, c'est de faire comprendre les principes, les enjeux et le sens des normes", souligne-t-elle.

Elle insiste sur la nécessité d'une vision claire du Droit, en mettant l'accent sur la traduction concrète des principes et leur mise en œuvre. Le Droit canonique, par son caractère universel, **s'applique dans des contextes culturels variés, qui en fait un véritable droit transnational**, un aspect qui l'a particulièrement attirée.

Loin d'être un simple corpus juridique, ce droit est intrinsèquement lié aux fondements théologiques et vise à accompagner la mission de l'Église. "*Sa singularité réside dans sa finalité : il n'existe pas pour lui-même, mais pour servir la vie de l'Église*", précise-t-elle.

Nouveau : l'ICP propose un master de Droit canonique en partenariat avec l'Université de Strasbourg

Richesse de la diversité des étudiants

L'un des aspects les plus stimulants de son nouveau poste est la **diversité des étudiants en Droit canonique**.

"J’ai la chance d’avoir des étudiants issus de parcours très différents et de pays différents, qui posent des questions profondes. Ils se font l’écho de contextes culturels variés, qui influent sur la mise en œuvre des normes canoniques. J’apprends à leurs côtés autant qu’ils apprennent de moi", confie-t-elle.

Son approche pragmatique du Droit, héritée de son expérience en Droit civil, trouve ici une résonance particulière. **Confrontée à des réalités ecclésiales diverses, elle affine chaque jour sa perception de ce droit vivant, appliqué au quotidien dans l’ Église universelle.**

"Grâce à mes étudiants, j’enrichis ma compréhension du Droit canonique à travers leur vécu et leurs questionnements. C’est une expérience précieuse, et je suis très heureuse d’être ici.", conclut-elle.

Cécile Thépot-Olagne se spécialise sur les **mécanismes juridiques** qui existent à la fois dans les ordres juridiques séculiers et en droit canonique.

C’est le cas notamment de notions procédurales comme la prescription ou l’autorité de la chose jugée. L’étude des influences réciproques, des convergences et des divergences entre le droit étatique et le droit canonique permet de mieux comprendre la singularité du droit canonique.

Pour tout connaître de la Faculté de Droit canonique : consultez le site ou contactez : Secrétariat

Publié le 6 mars 2025 – Mis à jour le 2 mai 2025

A lire aussi

À LA UNE

Tous les tags